



Comité Social d'Administration de Réseau des 8 et 9 février 2024 : Le compte n'y est pas !

Voir la déclaration liminaire **USD-FO** lue en séance ([cf. document ci-joint](#)).

Vos représentants à ce CSA : Edgar ESCAVI, Salvatore LUNESU, Laurent-Théo JOLY, Nicolas TREMOLLET, Jérôme LEBLANC, Véronique FAURE-MEILLEURAT

La transformation des CTR en CSAR est un réel changement pour les points soumis à vote. L'article 48 du décret prévoit de ne plus soumettre aux votes les points sur les effectifs de référence, mais seulement de les traiter en points d'information. En clair, cela retire aux OS leur rôle d'acteur au sein de ces comités et les transforme en de simples spectateurs.

L'ensemble des OS en vertu de l'article 14 du décret a exigé, à l'unanimité, la présentation des ER en point soumis au vote, la Directrice générale y a consenti.

1) Emplois de référence 2024

A retenir : Le nombre de postes de la Douane s'élèvera à 17 123 pour 2024 contre 17 207 en 2023.

L'USD-FO constate une baisse des ER de 84 ETPT pour 2024, alors que la douane devra consentir à d'énormes efforts en termes de disponibilité dans le cadre des Jeux Olympiques, ceci est parfaitement **hors sol** !

Loin des considérations budgétaires issues de la loi de finances s'ensuit une kyrielle d'échanges sur les nombres, les chiffres, la méthode venant expliquer, preuves à l'appui que, pour faire simple : c'est ainsi mais que la DG s'emploie à utiliser les ER en toute transparence.

Les agents en ont assez de toutes ces palabres d'interprétations.

Il faut du concret ! Pour **l'USD-FO**, le concret passe par le recrutement qui est un préalable à toute chose pour pouvoir avancer !

Lorsqu'on parle d'ER il y a « R » comme référence, mais il y a surtout « **réel** »

Pour l'USD-FO c'est plus de 650 agents qui manquent sur le terrain ! Ce n'est plus tenable, ni acceptable !

Face à cette situation, le premier réflexe de l'administration est de proposer une diminution des effectifs de référence de la DGDDI de 110 emplois, afin que ceux-ci collent plus aux effectifs réels ! Cette proposition soulève l'indignation de **l'USD-FO** et est abandonnée en séance par la DG. De fait, l'évolution des effectifs théoriques est de +26 emplois (17 233 contre 17 207 en 2023). La baisse de 22 emplois au titre du transfert des missions fiscales est compensée par une augmentation de 48 du schéma d'emploi de la douane, qui devront se répartir sur de nombreuses missions : contrôle aux frontières, plan de lutte contre le trafic de stupéfiants dans les ports, réinternalisation de compétences numériques...

La DG a mis en avant l'insuffisance d'efficacité des ER tout en reconnaissant un besoin massif de recrutement et une recherche accrue d'attractivité. Deux GT dédiés à ces thématiques sont programmés afin de pouvoir préparer au mieux la future LFI 2025. **L'USD-FO exige la tenue d'un GT attractivité en suite du GT Emplois - Missions**. Même si cela doit être traité de façon distincte au regard de la densité et de la complexité des sujets, il est nécessaire de parler d'**attractivité** lorsque l'on parle de recrutement et donc d'emplois.



Contacts : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr
www.fodouanes.fr - www.sncd.info

L'**USD-FO** propose d'augmenter de façon conséquente le budget de la DNRFP afin de lui donner les moyens de ses ambitions en matière de recrutement et de formation. Le marketing publicitaire en matière de recrutement doit être plus offensif à l'instar d'autres administrations comme la Police ou l'Armée, la Douane doit apprendre à mieux se mettre en avant. L'attractivité financière doit être aussi au rendez-vous, que cela soit pour les futurs recrutés que pour le fait de retenir des agents dans notre administration.

Pour créer notre dynamique douanière, donnons-nous tous les moyens de nos ambitions !

Pour l'**USD-FO**, les ER cristallisent, voire caramélisent, les problèmes transversaux de notre administration ! Emplois, recrutement, attractivité, indemnitaire, perspectives de carrières, formation, gestion, métiers, etc...

Plus rien ne va !

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : « GPEC » mot venant du privé et dont notre administration, sous l'impulsion de la DGAFP et des volontés politiques, veut se faire le chantre de l'orthodoxie RH avec des moyens budgétaires de gagne-petits. Là où certaines administrations (DGFI, Police, magistrature...) recrutent à tour de bras, nous en sommes réduits à négocier sur +48 ou -110 ER et savoir qui aura +2, -1, +8 brefs à sortir la pire liste d'un numéro de loto perdant in fine pour les agents et notre administration.

L'ensemble des OS a voté contre ces ER.

Pour l'USD-FO, cette baisse, constante et calculée par défaut, des ER va induire à terme un recrutement encore plus massif de contractuels, et une externalisation envisagée de certaines charges pour déboucher ensuite sur des pans entiers de missions douanières !
Pour l'USD-FO, c'est NON, non pas pour des chiffres à qui on peut faire dire tout et son contraire mais un NON pour sauver la Douane et empêcher l'externalisation de missions ou charges.

2) Engagement de la Douane aux Jeux Olympiques de Paris 2024 (JOP)

Habemus ministri ! (Nous avons des Ministres)

Nous attendons tous la nomination de nos ministres, ceci est enfin arrivé ! Toutes les OS devant être reçues cette semaine par notre Ministre, les JO de Paris étant le principal sujet de discussion.

Alors que le Ministre de l'Intérieur a déjà longuement communiqué sur ce sujet, avec des annonces plus généreuses qu'en Douane. La DG a relevé ces "asymétries" et doit faire le point sur ce sujet avec notre nouveau Ministre.

En attente d'arbitrages ministériels sur le volet indemnitaire en priorité, la DG rappelle que c'est l'ensemble des agents dont les services seront impactés qui toucheront cette prime, aucun agent ne sera oublié, quelle que soit la durée de congés autorisés durant la période. Seuls les agents concernés par la mobilisation doivent se soumettre aux obligations des chefs de service sur la prévision des congés des cotes de service aux fins d'adaptation opérationnelle.

En aucun cas cela ne doit devenir une règle dans les services non mobilisés.

- Les 3 niveaux de prime sont prévus en fonction du niveau de mobilisation : 100 %, 80 % et 50 %

Les congés bonifiés ne seront pas refusés sous le prétexte des mobilisations des JOP. Une note de cadrage DG adressée aux DI leur a été envoyée, rappelant les termes d'une gestion bienveillante et de bon sens, ainsi qu'une attention particulière concernant l'hébergement, les gardes d'enfants, le télétravail et sur les déplacements sur les régions particulièrement impactées : IDF, DIPA et HDF.

Les agents pourront, durant la période, utiliser les véhicules de service en lieu et place de leur véhicule personnel (le mode covoiturage est vivement conseillé) ou les transports en commun notamment en IDF (ils bénéficieront de l'entière gratuité). La question sur le déplafonnement des heures d'avance n'a pas été tranchée.

L'**USD-FO** demande à l'administration de tenir compte de l'effort budgétaire consenti par les œuvres sociales (ex. MDD aide exceptionnelle JOP) et d'abonder exceptionnellement l'enveloppe allouée cette année ou à tout le moins sur la prochaine convention.

À la demande de l'**USD-FO**, la DG valide le principe du TT exceptionnel (au-delà des 3 jours sur les périodes concernées) sur un quota non alloué à l'agent annuellement et à ce que les agents des divisions soient également, par principe, toutes reprises dans le dispositif quel que soit le taux d'engagement.

L'**USD-FO** s'interroge, toutefois, sur le maintien du même niveau de disponibilité lors des JO Paralympiques alors que le nombre de spectateurs et de participants est moindre.

La DG nous a informé de la réalisation d'une vidéo à l'attention de tous les agents sur les attentes, l'engagement et les dispositifs d'accompagnement.

[Divers autres sujets traités lors de ce CSAR feront l'objet d'un très prochain compte rendu.](#)